



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2021  
18H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation :  
10/12/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi 15 décembre, à 18 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en  
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la  
présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
11

Etaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOTTI Jean-Louis,  
M. SPADA Sébastien, Mme AÏUTI Dominique, M. COGGIA Jean-  
Dominique, M. MALATESTA Ludovic, M. RAFFALLI Louis, M.  
AMPART Jean-Claude.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11

Etaient absents : M. LAPORTE Bernard, Mme ANDREI Brigitte,  
Mme BIFERALI Martine.

Nombre de membres  
Présents : 08

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Absents représentés : M. LAPORTE Bernard donne procuration à M.  
CERVIOTTI Jean-Louis, Mme ANDREI Brigitte donne procuration à  
M. RAFFALLI Louis, Mme BIFERALI Martine donne procuration à  
Mme AÏUTI Dominique.

Secrétaire de séance  
Monsieur COGGIA Jean-  
Dominique

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

La séance de l'assemblée débute à 18h30

### **1 - Décisions modificatives budgétaires.**

M. le Maire présente les modifications à exécuter et les documents chiffrés ci-joints. Suite aux observations faites par les services de l'Etat, des ajustements mineurs doivent être faits sur le budget primitif de la commune M14: une erreur d'affectation du FCTVA mis en fonctionnement alors qu'il aurait dû être en investissement, la prise en compte de besoins de financement d'études et de travaux imprévus ont nécessité des transferts entre chapitres sans modification de l'enveloppe budgétaire globale.

Concernant le budget de l'eau du village M49, nous devons prendre en compte une réduction de titre, suite à une panne de compteur qui a entraîné une sur facturation qui doit être remboursée. Le trésorier demande de corriger une erreur mineure sur le budget annexe du lotissement de Pinisolu, qui a été corrigé après plusieurs années d'évaluations sous-évalués des coûts de réalisation.

Ces propositions recueillent l'unanimité des suffrages soit 11 voix pour et 0 contre et sont adoptées.

### **2 - Projet MILOE**

L'entreprise Corse MILOE propose des outils numériques d'hébergement des données de santé de ses abonnés, rapidement consultables par les professionnels de santé, médecins, infirmiers et services de secours, grâce à une carte personnelle portant un QR code. M. le Maire propose d'offrir un abonnement annuel à nos concitoyens les plus à risques, ce qui représente 1770 € TTC pour 130 abonnés.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 11 voix pour et 0 contre et est adoptée.

### **3 - Droit de préemption urbain.**

Le droit de préemption urbain permet à la commune de se porter acheteur de biens, prioritairement sur tout acquéreur privé, en vue de réaliser des opérations d'intérêt général, conformément à l'article L 300 du code de l'urbanisme. M. le Maire propose de voter le droit de préemption urbain renforcé sur la totalité de la commune de COGGIA.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 11 voix pour et 0 contre et est adoptée.

### **4 - Projet d'adressage.**

L'installation de la fibre sur la commune impose de réaliser une opération d'adressage, qui consiste à nommer les voies et lieux, et numéroter les logements.

Elle a la charge de nommer les voies et sites. M. le Maire propose la création d'une commission chargée de faire des propositions au Conseil Municipal et qui ont toute latitude pour consulter la population et les experts utiles. Cette commission est composée de

- Jean-Louis CERVOTTI, Jean-Dominique COGGIA et Sébastien SPADA pour le village de COGGIA ( à partir de l'intersection entre la D81 et la D56 ).

- Dominique AÏUTI, Jean-Claude AMPART, Brigitte ANDREÏ et Martine BIFERALI ( pour Sagone à partir du lotissement de Pinisolu ).

Ces propositions recueillent l'unanimité des suffrages soit 11 voix pour et 0 contre et sont adoptées.

#### **5 - Renouvellement d'un contrat Cap Emploi.**

Le contrat Cap Emploi de Françoise SPADA vient à échéance le 31 décembre 2021. Il est possible de le renouveler une troisième année ce que M. le Maire propose au Conseil Municipal.

Cette proposition recueille 10 voix pour, M. Sébastien SPADA ne participant pas au vote, et est donc adoptée.

#### **6 - Création d'un poste en contrat Cap Emploi.**

La commune a la possibilité de demander le financement à 80% d'un contrat Cap Emploi de 30 heures. M, le Maire expose que

- l'équipe administrative va devoir faire face à court terme à des départs à la retraite, qui vont nécessiter des remplacements et des formations des personnels.
- la commune souhaite améliorer les services offerts.
- l'impact financier limité d'un tel contrat grève de façon très limitée les finances de la commune.

M. le Maire propose donc la création d'un poste en contrat Cap Emploi.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 11 voix pour et 0 contre et est adoptée.

#### **7 - Subvention aux associations.**

L'association Coggiaise «I NOSTRI» nous sollicite pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2022. M. le Maire expose l'action bénéfique de cette association qui a vocation à aider les personnes ayant des difficultés financières, en organisant entre autres des collectes de vêtements et de la nourriture. M. le Maire propose d'attribuer une subvention annuelle de 1000 €.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 11 voix pour et 0 contre et est adoptée.

#### **8 - Projet de logements communaux.**

La situation de l'urbanisme dans la commune est fortement impactée par les récentes Lois en vigueur et le PADDUC et la majeure partie des terrains communaux sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'accueillir des constructions nouvelles. La commune possède deux terrains dans le lotissement A Capella, qui pourraient accueillir des logements communaux à vocation sociale à l'exclusion de tout autre projet. M. le Maire propose donc de déposer des permis de construire sur ces deux parcelles.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 11 voix pour et 0 contre et est adoptée.

Le Maire,

François COGGIA



20/12/2021	<b>Edition de Décision Modificative</b>	1 / 1
------------	---	-------

### Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1

date de délibération : 15/12/2021

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		8 160,26	
D I 21 21531 9804		5 152,80	
D I 21 21532 9804	2 950,80		
D I 21 21532 9805	2 202,00		
R F 75 7581		8 160,26	
R I 021 021 OPFI (ordre)		8 160,26	
R I 10 10222 OPFI	8 160,26		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	5 152,80	
	Réductions	5 152,80	8 160,26
Recettes :	Ouvertures	8 160,26	
	Réductions	8 160,26	8 160,26
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Soide Ouvertures	3 007,46
Soide Réductions	3 007,46
Ouv. - Réd.	

20/12/2021	<b>Edition de Décision Modificative</b>	1 / 1
------------	---	-------

### Décision modificative n°2 (virement de crédit)

Description : Décision Modificative 2

date de délibération : 15/12/2021

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6063		1 800,00	
D F 011 618		133,00	
D F 011 6228		503,07	
D F 011 627	3,07		
D F 014 701249		667,00	
D F 67 6718		400,00	
D F 67 673	3 500,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		3 503,07
	Réductions		3 503,07
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	3 503,07
Solde Réductions	3 503,07
Ouv. - Réd.	

20/12/2021	<b>Edition de Décision Modificative</b>	1 / 1
------------	---	-------

### Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 2

date de délibération : 15/12/2021

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2158 10	367,76		
R F 042 71355 (ordre)	2 000,00		
R F 77 774		2 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	367,76	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		2 000,00
	Réductions		2 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.	-367,76	

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 632,24
Solde Réductions	2 000,00
Ouv. - Réd.	367,76

20/12/2021	<b>Edition de Décision Modificative</b>	1 / 1
------------	---	-------

### Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 2

date de délibération : 15/12/2021

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60612	3 495,33		
D F 011 60622	1 299,16		
D F 011 6135	2 561,80		
D F 011 615221	5 529,00		
D F 011 6161	1 920,01		
D F 011 6281	194,70		
D F 011 6288	5 000,00		
D F 022 022		20 000,00	
D F 023 023 (ordre)		87 864,22	
R F 74 744		87 864,22	
R I 021 021 OPFI (ordre)		87 864,22	
R I 10 10222 OPFI	87 864,22		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		20 000,00
	Réductions		107 864,22
Recettes :	Ouvertures	87 864,22	
	Réductions	87 864,22	87 864,22
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	67 864,22
Solde Réductions	67 864,22
Ouv. - Réd.	